



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

Vingt-sixième session

Rome (Italie), 7 – 11 mars 2005

RÉALISATIONS AU TITRE DU GRAND PROGRAMME 2.3: PÊCHES 2002-2003

Le présent document, destiné à informer le Comité, contient un extrait du Rapport sur l'exécution du Programme 2002-2003 relatif au **Grand Programme 2.3 Pêches**. Il est rappelé que le Rapport est un document de Conférence destiné aux organes directeurs qui fait la synthèse des réalisations du dernier exercice biennal.

Les réalisations spécifiées au titre du Grand Programme sont précédées d'un tableau récapitulatif des résultats obtenus du point de vue financier, y compris les activités de terrain connexes, et en ce qui concerne l'application effective des produits prévus dans le Programme de travail et budget.

Il convient de noter que le Rapport sur l'exécution du Programme peut être consulté dans son intégralité sur le site Internet de la FAO: <http://www.fao.org/pir>. Il est également possible de consulter, à la même adresse, une base de données plus détaillée sur les réalisations prévues pour l'exercice 2002-2003 et d'en connaître l'état d'avancement.

Grand Programme 2.3: Pêches

Programme ordinaire	en milliers de dollars EU
Programme de travail	39 605
Ajustements au Programme de travail découlant de virements budgétaires	(1 090)
Programme de travail final	38 515
Dépenses par rapport au Programme de travail final	38 514
Écart des dépenses par rapport au Programme de travail final - (dépassement)/sous-utilisation	1
Virements budgétaires (en pourcentage du Programme de travail)	(2,8%)
Programme de terrain	en milliers de dollars EU
Exécution de projets extrabudgétaires (FF et PNUD)	25 875
Exécution de projets extrabudgétaires de secours d'urgence	1 569
Exécution de projets du PCT	5 647
Total exécution du Programme de terrain	33 092
Rapport Programme de terrain/Programme ordinaire	0,9
Services d'appui technique, dépenses de personnel (cadre organique)	4 230

409. Durant l'exercice biennal, le Département des pêches a intensifié ses efforts de développement des pêches et de l'aquaculture sur une base durable à long terme, en s'appuyant sur le Code de conduite pour une pêche responsable et sur d'autres instruments internationaux, régionaux et nationaux connexes.

410. Une aide a été fournie aux pays membres, pour faire en sorte que leurs pêches marines et intérieures et leur aquaculture contribuent de manière durable aux approvisionnements vivriers, à la sécurité alimentaire et à la croissance économique générale. La sensibilisation à la nécessité de promouvoir une approche écosystémique des pêches a été renforcée au niveau international. Des contributions substantielles ont été apportées pour combler le déficit d'informations lié à l'émergence de cadres de gestion halieutique tels que les approches écosystémiques et de précaution. La Stratégie de la FAO visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture a été adoptée par le Comité des pêches (COFI) et le Conseil de la FAO, et approuvée par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies.

411. Une assistance a été fournie afin d'améliorer la production, l'utilisation et le commerce des produits de la pêche, notamment de produits sûrs et de haute qualité. Par ailleurs, on a conduit des activités destinées à diminuer l'impact de la pêche et des rejets de poissons sur l'environnement. Les travaux axés sur la promotion du développement durable de la pêche artisanale et de la sécurité en mer se sont poursuivis.

412. Un effort plus soutenu a été déployé pour aider les pays membres à mettre en oeuvre le Code de conduite pour une pêche responsable et les plans d'actions internationaux qui en découlent, en particulier celui visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. La publication et la diffusion du rapport sur La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA 2002) a permis de mieux comprendre les contraintes associées à la mise en oeuvre des instruments internationaux visant la pêche.

Programme 2.3.1: Information sur les pêches

Programme ordinaire	en milliers de dollars EU
Programme de travail	6 451
Ajustements au Programme de travail découlant de virements budgétaires	(260)
Programme de travail final	6 191
Dépenses par rapport au Programme de travail final	6 207
Écart des dépenses par rapport au Programme de travail final - (dépassement)/sous-utilisation	(16)
Virements budgétaires (en pourcentage du Programme de travail)	(4,0%)
Programme de terrain	en milliers de dollars EU
Exécution de projets extrabudgétaires (FF et PNUD)	2 136
Exécution de projets extrabudgétaires de secours d'urgence	0
Exécution de projets du PCT	431
Total exécution du Programme de terrain	2 568
Rapport Programme de terrain/Programme ordinaire	0,4
Services d'appui technique, dépenses de personnel (cadre organique)	398

Réalisations

413. Ce programme fournit aux Membres des informations et des statistiques exhaustives sur la pêche et l'aquaculture à l'appui de l'analyse, de l'élaboration des politiques et de la planification. Son action la plus remarquable a consisté à faciliter le développement et l'adoption de la Stratégie de la FAO visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture par le COFI et le Conseil (voir encadré). Les travaux centrés sur l'amélioration de la qualité des statistiques et de l'information, conformément à la Stratégie de la FAO, se sont appuyés non seulement sur les données statistiques de la pêche, mais aussi sur des opérations statistiques combinant des données issues du Système mondial d'information sur les pêches (FIGIS) et du Logiciel de statistique des pêches de la FAO (ARTFISH), d'une part; de FIGIS et de FAOSTAT2 (base de données interne contenant des données statistiques importantes), d'autre part; et, enfin, du Système de surveillance des ressources halieutiques du FIGIS (FIRMS) et des Résumés des sciences aquatiques et halieutiques (ASFA); et ce, avec la participation du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches (CWP) et de réseaux de bibliothèques. On a commencé à dresser les inventaires sur les pêches et les ressources halieutiques, requis par la Stratégie de la FAO, en préparant des structures de données et des processus de travail.

Stratégie de la FAO visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture

La Stratégie de la FAO destinée à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture (Stratégie de la FAO), adoptée en 2003, fournit un cadre et un plan complets en la matière, qui fournissent un appui indispensable à la politique et à la gestion halieutiques nécessaires à la mise en oeuvre du Code de conduite pour une pêche responsable. La Stratégie de la FAO privilégie la mise en place de capacités et précise les nombreuses actions à mener aux échelons national, régional et mondial, actions qui concernent notamment les besoins particuliers de données pour la pêche artisanale, les considérations écosystémiques relatives à l'aménagement des pêches, les inventaires mondiaux de stocks de poissons et de pêcheries, la garantie de la qualité de l'information, des arrangements pour l'échange d'informations et l'appui à la collecte de données. La Stratégie de la FAO reconnaît le rôle clé de FIGIS, en tant qu'outil facilitant l'application de la Stratégie de la FAO, grâce à l'échange et la diffusion d'informations et à l'assemblage plus systématique des informations nationales, régionales et mondiales (par le biais de FIRMS, par exemple).

414. **Élaboration du Système mondial d'information sur les pêches (FIGIS).** La mise au point du système de base s'est achevée avec succès. Les fonctions de base relatives à la saisie, au stockage, à l'extraction et à la diffusion de données ont été installées à l'aide d'outils génériques. Les protocoles, procédures et politiques régissant l'échange et la gestion des données ont été mis au point en collaboration avec des organismes partenaires. On procède actuellement à l'amélioration de la qualité des données en partenariat avec d'autres services du Département des pêches et des organismes partenaires. Le recours à FIGIS s'accroît régulièrement, comme l'atteste le nombre de visites sur son site Web, chiffré en ce moment à plus d'un million par mois.

415. La viabilité à long terme de FIGIS n'est pas assurée. À l'heure actuelle, les ressources du Programme ordinaire allouées à FIGIS sont relativement limitées et son élaboration a largement reposé sur des fonds extrabudgétaires.

416. FIGIS joue un rôle déterminant dans la mise en oeuvre de la Stratégie de la FAO. Pour que les pays en développement puissent contribuer à FIGIS et en bénéficier, il est impératif de leur fournir une assistance à la mise en place de capacités. Le Comité des pêches a lancé un appel à des contributions extrabudgétaires à cette fin, dans le cadre du programme FishCode, à la suite duquel une partie du financement a été assurée durant l'exercice.

417. **Fourniture d'informations et de statistiques sur les pêches.** Durant l'exercice biennal, l'effort de conservation et d'amélioration de la qualité des statistiques de la FAO sur les pêches s'est maintenu, par un dialogue avec les pays au sujet des données posant problème qu'ils avaient fournies et par l'exploitation de données provenant d'autres sources. La classification des espèces a fait l'objet d'une révision approfondie et les séries chronologiques de statistiques sur la production aquacole ont été prolongées vers le passé, de 1970 à 1950, à la demande des utilisateurs.

418. Le CWP a continué à élaborer des normes et des classifications pour les statistiques mondiales sur les pêches, en collaboration avec les organes régionaux des pêches. Le Manuel sur les normes statistiques des pêches du CWP a été révisé en profondeur et publié. Le partenariat AFSA s'est enrichi de cinq nouveaux partenaires. Le Secrétariat de l'AFSA a achevé le nouveau logiciel de saisie/extraction de données à utiliser sur le Web, organisé des cours de formation et continué à élargir l'accès des pays à faible revenu et à déficit vivrier aux produits d'information d'AFSA. L'Association internationale des bibliothèques et centres d'information sur les sciences aquatiques et marines (IAMSLIC) qui compte quelque 300 membres répartis dans 70 pays a reconnu officiellement la base de données bibliographique d'AFSA, comme étant la base de données de référence utilisée dans les bibliothèques spécialisées en sciences marines et aquatiques. La Bibliothèque décentralisée des pêches a développé ses services de diffusion en produisant des CD-ROM pour les pays en développement ayant un accès restreint à Internet et mis sur pied des réseaux de bibliothèques consacrées aux pêches en Afrique et en Asie, en vue de renforcer les bibliothèques institutionnelles et les capacités.

419. **Conseils et soutien technique aux États Membres et aux organes régionaux des pêches.** La consolidation des outils méthodologiques et opérationnels qu'exige un suivi statistique rentable des pêches est en net progrès. Deux nouveaux documents techniques sur les méthodes d'échantillonnage sont parus. Une version améliorée du logiciel ARTFISH est disponible sur CD-ROM, avec tous les documents pertinents.

Programme 2.3.2: Ressources halieutiques et aquaculture

Programme ordinaire	en milliers de dollars EU
Programme de travail	10 429
Ajustements au Programme de travail découlant de virements budgétaires	(230)
Programme de travail final	10 199
Dépenses par rapport au Programme de travail final	10 233
Écart des dépenses par rapport au Programme de travail final - (dépassement)/sous-utilisation	(34)
Virements budgétaires (en pourcentage du Programme de travail)	(2,2%)
Programme de terrain	en milliers de dollars EU
Exécution de projets extrabudgétaires (FF et PNUD)	13 133
Exécution de projets extrabudgétaires de secours d'urgence	499
Exécution de projets du PCT	2 073
Total exécution du Programme de terrain	15 705
Rapport Programme de terrain/Programme ordinaire	1,5
Services d'appui technique, dépenses de personnel (cadre organique)	1 423

Réalisations

420. Le programme aide les Membres à faire en sorte que leurs pêches marines et continentales et leur aquaculture contribuent de manière durable aux approvisionnements vivriers, à la sécurité alimentaire et à la croissance économique générale. Durant l'exercice 2002-2003, la mise en oeuvre du programme était conforme à ce qui avait été planifié. La Conférence de Reykjavik sur la pêche responsable dans les écosystèmes marins, tenue en 2001, a constitué une étape marquante. S'agissant des pêches de capture dans les eaux marines, le programme a contribué à:

1. perfectionner l'identification des ressources;
2. adapter la méthode d'évaluation;
3. faire naître de nouvelles approches en matière de gestion des ressources, notamment l'approche écosystémique de la pêche; et
4. suivre la situation mondiale des ressources halieutiques marines.

421. En ce qui concerne la pêche dans les eaux intérieures, des contributions ont été apportées, dans la limite des ressources disponibles, au suivi mondial, notamment par le développement des applications du Système d'information géographique (SIG) et l'amélioration de la gestion des

ressources (par exemple en présence de barrages). Dans le domaine de l'aquaculture, le programme a contribué à:

5. l'élaboration d'une base normative pour le développement durable et la réduction des incidences sur l'environnement;
6. la conception de méthodes d'évaluation (utilisant le SIG, par exemple); et au
7. suivi et à la communication des faits nouveaux à l'échelle mondiale.

422. Dans tous ces domaines, le programme a affecté 30 à 50 pour cent de son personnel à l'appui du Programme de terrain et du fonctionnement des organes régionaux des pêches, et s'est efforcé tout particulièrement de développer et d'améliorer les systèmes d'information.

Comblant le déficit d'informations

Les nouveaux cadres de gestion, tels que les approches écosystémiques et de précaution s'appliquant à la pêche exigent une quantité croissante d'informations plus détaillées sur les ressources halieutiques, leurs écosystèmes et les systèmes d'exploitation connexes. D'où la nécessité de créer des systèmes communs d'information intégrés. Les systèmes suivants ont été ou sont mis sur pied par le programme: i) FishBase, la base de données la plus étendue et la plus visitée sur le Web sur les poissons marins et continentaux; ii) l'Atlas des océans de l'ONU, établi conjointement par des organismes des Nations Unies (sous la direction de la FAO) et d'autres partenaires, dont l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA), qui constitue un système d'information intégré sur l'utilisation durable des océans ayant fait ses preuves; iii) le Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM), qui permet aux pays du bassin méditerranéen d'entrer en contact pour échanger des informations sur le secteur; iv) le Système d'information sur les agents pathogènes des animaux aquatiques et la quarantaine (AAPQUIS), créé en collaboration avec le Réseau des centres d'aquaculture de l'Asie et du Pacifique (RCAAP), qui représente un allié précieux et irremplaçable dans la lutte contre les maladies des poissons; le CD-ROM sur les pêches et l'aquaculture dans le monde, coordonné par la Division des ressources halieutiques, rassemblant des informations sur tous les aspects des activités du Département – une composante essentielle de SOFIA.; vi) la base de données «Introduction d'espèces aquatiques» (DIAS): un recensement des introductions d'espèces et de leurs conséquences étalé sur plus de 50 ans; et vii) GISFISH, le tout nouveau Système d'information géographique pour les pêches, qui offre la base d'un mécanisme mondial d'échange d'informations structurées dans l'espace sur les pêches et l'aquaculture. De plus, le lancement officiel de FIRMS, le Système de surveillance des ressources halieutiques, élaboré avec l'Unité de l'information, des données et des statistiques sur les pêches en tant que partie de FIGIS, relie les centres d'excellence en un réseau qui constitue un observatoire mondial sur les ressources et les pêches.

423. **Promotion de la pêche responsable dans les eaux intérieures et en aquaculture.** Onze publications ont été produites, notamment sur des directives techniques, des méthodologies et des études, et dix ateliers techniques et consultations d'experts ont été organisés durant la période à l'étude, afin de faciliter la mise en oeuvre du Code de conduite pour une pêche responsable, en faisant référence aux pratiques durables en aquaculture et dans la pêche continentale. Le Groupe mixte d'experts OMI/FAO/UNESCO-COI/OMM/OMS/AIEA/ONU/PNUÉ chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin a contribué au processus d'Évaluation mondiale de l'état du milieu marin lors du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD)/Assemblée générale des Nations Unies. Les conclusions et recommandations du Symposium international sur l'aménagement des grands fleuves, organisé par la Commission du Mékong, ont été présentées au troisième Forum mondial de l'eau. En Asie et en Amérique latine, des organismes publics, des producteurs et des fabricants ont adopté et appliquent les directives techniques sur l'alimentation des poissons. Les publications techniques ont bénéficié d'une large couverture médiatique internationale. Les manuels de formation et les CD-ROM sur des méthodes simples d'aquaculture et l'utilisation du SIG en aquaculture et dans les pêches continentales ont été diffusés à grande échelle et les demandes quotidiennes ont été satisfaites.

424. **Contribution accrue de l'aquaculture et de la pêche dans les eaux intérieures à la sécurité alimentaire.** En vue d'accroître la production et l'efficacité de l'aquaculture au profit de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté, on a préparé des synthèses et des directives techniques sur des sujets tels que l'intensification de la production aquacole; l'intégration de

l'aquaculture à l'irrigation, à la riziculture et à l'élevage; la pêche fluviale et lacustre; l'aquaculture rurale et la gestion des ressources aquatiques orientées vers l'amélioration des moyens de subsistance. Sur la période rapportée, on dénombre huit réunions techniques et la parution de neuf publications. Des études spéciales ont été réalisées sur la contribution de l'aquaculture à l'amélioration de la sécurité alimentaire mondiale et sur le renforcement de la coopération régionale au profit de la promotion du développement de l'aquaculture.

425. Des gouvernements et des organisations internationales ont approuvé et adapté les directives techniques sur l'intensification durable de l'aquaculture et de la pêche continentale. Des États Membres d'Afrique et d'Asie centrale ont adopté des stratégies régionales et des directives visant à élever la contribution de l'aquaculture et de la pêche continentale aux moyens de subsistance en milieu rural. On a rédigé des documents techniques sur le maintien au même niveau et/ou l'accroissement de la production aquacole et halieutique dans les eaux intérieures, moyennant l'atténuation de la dégradation écologique des ressources aquatiques, qui ont été fréquemment cités dans diverses revues et médias abordant l'utilisation des ressources et leur contribution à la sécurité alimentaire. La question des agents pathogènes des animaux aquatiques et des procédures de quarantaine a été examinée en Afrique et un réseau de 15 experts nationaux issus de six pays africains a jeté les bases d'un futur renforcement des capacités et d'une coopération Sud-Sud ultérieure dans ce domaine.

426. **Identification et données biologiques sur les ressources halieutiques marines.** La FAO a enrichi ses bases de données qui autorisent une meilleure identification des espèces commerciales de poissons et élargi leur utilisation. Des progrès ont été accomplis en matière de fourniture d'outils, de catalogues et de guides d'identification spécifique appropriés, destinés en particulier aux scientifiques et aux inspecteurs de la pêche des États Membres, en vue de leur permettre d'identifier et de notifier correctement la composition spécifique des captures.

427. **Surveillance des ressources marines mondiales et de l'évolution de leurs écosystèmes et établissement de rapports à ce sujet.** La communauté internationale est de plus en plus consciente de la situation de l'exploitation des ressources halieutiques marines dans le monde, comme en témoignent les résultats et les recommandations du SMDD, assortis d'objectifs précis pour 2015 en ce qui concerne la situation des ressources marines vivantes et la nécessité de reconstituer les stocks de poissons appauvris et surexploités. Cette prise de conscience a augmenté la demande internationale de conseils et d'informations en matière d'évaluation et de surveillance de la situation des ressources halieutiques marines du monde et de leurs écosystèmes. Il y a tout lieu de maintenir cette activité et, dans la mesure du possible, de la renforcer en 2004-05. En outre, la communauté internationale reconnaît de plus en plus la nécessité de promouvoir une approche écosystémique des pêches en général, ce qui se traduit par une demande accrue de conseils et de surveillance de la situation des écosystèmes marins (d'un point de vue halieutique).

428. **Évaluation et gestion des ressources halieutiques.** Le programme s'est attaché à susciter le débat international et à fournir des directives techniques, des points de référence et des indicateurs à l'appui de la mise en oeuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et de l'approche écosystémique des pêches, en mettant l'accent sur l'évaluation, la conservation et la gestion des pêches de capture en mer ainsi que de leurs écosystèmes et ressources marines vivantes. Plusieurs recommandations et thèmes nouveaux avancés par le COFI et d'autres organes compétents ont été abordés, notamment les zones marines protégées, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) qui énumère des critères visant les espèces aquatiques commerciales, la sauvegarde des tortues marines dans les zones de pêche et la capacité de la pêche au thon.

429. **Surveillance mondiale et analyse stratégique de la pêche dans les eaux intérieures et de l'aquaculture.** Les activités et réalisations principales se sont concentrées sur la surveillance et la notification régulières de la situation et des tendances régionales et mondiales de l'aquaculture et de la pêche continentale. Les améliorations ont porté sur la diffusion en ligne et la qualité des données et ce, afin de mieux informer les décideurs et les responsables de l'élaboration des

politiques. Le Sous-comité du COFI sur l'aquaculture a tenu ses deux premières sessions. Neuf autres réunions ont été organisées et 11 publications produites. Les travaux sur le système d'information sur les agents pathogènes des animaux aquatiques et la quarantaine se sont poursuivis par la mise au point de versions pour l'Afrique, les Amériques et la région relevant de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée. Deux parutions de la série «FAO Circulaires sur les pêches» ont été révisées: «Review of the state of world fishery resources: inland fisheries» (C942, Rev 1) et «État de l'aquaculture dans le monde» (C886, Rev 2). L'élevage du thon rouge du Nord et les pratiques d'engraissement des poissons ont été étudiés du point de vue de leur potentiel, de leur évolution et de leurs problèmes éventuels. L'élaboration du glossaire de la FAO sur l'aquaculture, des fiches analytiques sur les espèces piscicoles et de la Vue générale du secteur aquacole national a progressé. Une étude préliminaire de la législation nationale sur l'aquaculture a été entamée. On s'est efforcé de faire paraître les principales publications du Service des ressources des eaux intérieures et de l'aquaculture ainsi que les informations présentées sur le site Web de ce Service dans toutes les langues officielles de la FAO.

430. **Conseils sur les ressources marines, les questions d'environnement et l'aquaculture.** L'aquaculture et/ou la pêche dans les eaux intérieures ont été incorporées, en tant qu'éléments des projets du Programme spécial pour la sécurité alimentaire, dans toutes les régions, de façon à accroître la diversification, réduire les risques et augmenter les revenus des petits agriculteurs et des communautés de pêcheurs dans les eaux intérieures. De plus, le programme a mis en oeuvre une centaine de projets de terrain ou a participé à leur préparation et mise en oeuvre, dont 12 projets de fonds fiduciaires régionaux, interrégionaux et mondiaux axés sur les priorités normatives du programme. Ces projets ont renforcé les capacités nationales, contribué à la préparation de stratégies de développement, de directives et réglementations et de cadres politiques, fait la démonstration de technologies durables s'appliquant à l'aquaculture et à la pêche continentale ou fourni une assistance technique aux pays membres en matière de ressources halieutiques marines et de gestion des ressources.

Programme 2.3.3: Exploitation et utilisation des ressources halieutiques

Programme ordinaire	en milliers de dollars EU
Programme de travail	8 239
Ajustements au Programme de travail découlant de virements budgétaires	(340)
Programme de travail final	7 899
Dépenses par rapport au Programme de travail final	7 842
Écart des dépenses par rapport au Programme de travail final - (dépassement)/sous-utilisation	57
Virements budgétaires (en pourcentage du Programme de travail)	(4,1%)
Programme de terrain	en milliers de dollars EU
Exécution de projets extrabudgétaires (FF et PNUD)	1 427
Exécution de projets extrabudgétaires de secours d'urgence	1 070
Exécution de projets du PCT	1 953
Total exécution du Programme de terrain	4 450
Rapport Programme de	0,6

Programme ordinaire	en milliers de dollars EU
terrain/Programme ordinaire	
Services d'appui technique, dépenses de personnel (cadre organique)	959

Réalisations

431. Ce programme appuie l'amélioration de la production, de l'utilisation et du commerce des produits de la pêche dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable. Il met l'accent sur la réduction des effets néfastes des opérations de pêche sur l'environnement, sur la promotion des technologies permettant de diminuer les prises accessoires et sur une utilisation accrue des ressources sous-exploitées. Ce programme vise à réduire le gaspillage des ressources halieutiques et à favoriser une utilisation efficiente et durable de ces ressources. Les réalisations les plus notables sont décrites ci-dessous:

8. la prise de conscience des problèmes associés au rejets et aux prises accessoires a beaucoup progressé et continue d'influencer l'aménagement des pêches;
9. les esprits étant de plus en plus sensibilisés au thème de la sécurité des pêcheurs, ce dernier a été repris dans plusieurs tribunes régionales et internationales;
10. les recueils de règles de sécurité pour les pêcheurs et les navires de pêche ont été révisés, et tout particulièrement ceux qui concernent les petites embarcations de pêche;
11. on a mené des activités régionales sur l'utilisation du Système de surveillance des navires par satellite (SSN) en tant qu'outil susceptible de contribuer efficacement à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR);
12. on a fourni aux pays des moyens de réviser leurs programmes de gestion des zones côtières et des pêches de façon à mieux tenir compte des préoccupations sociales des populations côtières et ce, en vue de diminuer la précarité de leurs moyens de subsistance et d'accroître leur sécurité alimentaire;
13. des conseils et des formations ont été dispensés à de nombreux pays en développement pour les aider à satisfaire aux nouvelles exigences des marchés internationaux concernant la sécurité et la qualité des produits;
14. des experts versent des informations relatives à la sécurité sanitaire du poisson à une base de données accessible sur Internet, FishPort, dans le cadre du nouveau Programme concernant les produits alimentaires aquatiques;
15. des informations et des conseils opportuns en matière de commercialisation et d'échange des produits de la pêche ont été fournis sur les principaux thèmes d'actualité dans ce domaine, en collaboration avec le FishInfoNetwork; et
16. on a étudié l'impact du commerce des produits de la pêche et de la sécurité alimentaire, afin de fournir des conseils avisés au sujet des politiques de promotion du commerce responsable.

432. **Réduction des rejets et de l'impact de la pêche sur l'environnement.** Les rejets de poissons effectués lors des opérations de pêche en mer ont été estimés au niveau mondial. Les résultats de cette étude auront un impact sur l'aménagement des ressources marines. Une étude scientifique de l'impact physique des engins de pêche sur les fonds marins a été menée. Plusieurs pays ont reçu un appui à la mise en oeuvre du Plan d'action international pour la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer par les palangriers.

433. **Développement durable de la pêche artisanale.** Les activités ont porté sur la diversification de l'effort de pêche; la sécurité en mer et l'état de préparation aux catastrophes; l'augmentation de l'efficacité de la manipulation après capture des poissons et l'élargissement des débouchés commerciaux; la recherche et la formation sur les caractéristiques démographiques; et l'allocation de crédit aux communautés de petits pêcheurs. Les aspects touchant à l'égalité des chances entre hommes et femmes et aux méthodes participatives ont été pris en compte. La coopération avec l'OMI et l'OIT a débouché sur une révision du Recueil de règles de sécurité pour

les pêcheurs et les navires de pêche. Ce Recueil, qui se présente sous la forme de directives, concerne tout particulièrement les petites embarcations de pêche qui opèrent désormais à plus grande distance de la côte.

434. **Augmentation de la production provenant de ressources aquatiques sous-utilisées et de captures de faible valeur marchande.** Plusieurs pays, notamment en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, ont développé la production des ressources aquatiques sous-utilisées et des prises à faible valeur et leur utilisation en alimentation humaine. Cette expérience fructueuse sera transférée à d'autres pays en développement d'Amérique latine et d'Afrique, en particulier les pays à déficit vivrier, où les poissons de faible valeur marchande et les ressources sous-utilisées pourraient nourrir les populations humaines.

435. **Consommation, sécurité et qualité des produits à base de poisson.** Des conseils et des formations en matière d'analyse des risques au points critiques (HACCP) et d'évaluation des risques ont été dispensés à de nombreux pays en développement, qui remplissent désormais la plupart des exigences de sécurité et de qualité des marchés internationaux ainsi que leurs obligations au titre des Accords sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et sur les obstacles techniques au commerce (TBT) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La constitution de la base de données FishPort et la contribution aux travaux normatifs de la FAO et de l'OMS sur l'évaluation des risques et sur les normes du Codex relatives au poisson ont amélioré l'harmonisation internationale et la protection des consommateurs contre les maladies provoquées par la consommation de poisson, et réduit les pratiques frauduleuses ainsi que les obstacles techniques au commerce.

436. **Promotion du commerce international du poisson.** En collaboration avec le Fish InfoNetwork, des informations opportunes en matière de commercialisation et d'échanges, une aide à la mise en place de capacités et des conseils sur les principales questions intéressant le commerce des produits de la pêche ont été fournis aux pays en développement, qui voient s'accroître leur participation au commerce international des produits de la pêche. Au cours de sa neuvième session, le Sous-comité du COFI sur le commerce du poisson a examiné des questions sensibles (sécurité sanitaire et qualité, traçabilité, accès au marché, écoétiquetage, CITES, TBT) qui influent sur le commerce international du poisson et a élaboré une démarche transparente pour traiter ces questions. On a étudié l'impact du commerce du poisson et de la sécurité alimentaire en vue de fournir des conseils sur les politiques de promotion du commerce responsable.

437. **Soutien et conseils en matière de techniques de pêche et d'utilisation et de commercialisation du poisson.** Plusieurs projets (financés principalement par des PCT et quelques ressources extrabudgétaires) ont été conçus et exécutés en vue de contribuer à l'amélioration de l'utilisation du poisson dans l'alimentation humaine, à l'accroissement de la sécurité sanitaire et de la qualité des poissons et à la promotion du commerce international, en particulier l'exportation à partir des pays en développement. Une attention particulière a été accordée à la sécurité alimentaire intérieure, dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable. Comme il fallait s'y attendre, les pays dotés de vastes zones de pêche ont été prompts à reconnaître les avantages du SSN pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Aussi, la FAO a-t-elle dirigé ses efforts vers des groupes de pays qui venaient d'envisager d'adopter le SSN ou dans lesquels le SSN pourrait être introduit dans un contexte régional.

Défis auxquels est confrontée la gestion halieutique

Les régimes de gestion halieutique doivent de plus en plus faire face:

- aux problèmes liés aux prises accessoires et aux rejets en mer, bien que la dernière estimation ait ramené le volume mondial des rejets associés aux pêches de capture à une valeur très inférieure aux estimations précédentes: à moins de 10 millions de tonnes par an au lieu de 27 millions de tonnes;
- à la sécurité des pêcheurs;
- à l'efficacité du SSN dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée; et

- à l'évolution des exigences internationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des produits de la pêche – les pays en développement sont de plus en plus familiarisés avec les réglementations complexes sur l'hygiène imposées par les importateurs de poisson des pays développés et leur contribution au commerce international du poisson est désormais loin d'être négligeable.

Programme 2.3.4: Politiques halieutiques

Programme ordinaire	en milliers de dollars EU
Programme de travail	9 448
Ajustements au Programme de travail découlant de virements budgétaires	(200)
Programme de travail final	9 248
Dépenses par rapport au Programme de travail final	9 281
Écart des dépenses par rapport au Programme de travail final - (dépassement)/sous-utilisation	(33)
Virements budgétaires (en pourcentage du Programme de travail)	(2,1%)
Programme de terrain	en milliers de dollars EU
Exécution de projets extrabudgétaires (FF et PNUD)	9 179
Exécution de projets extrabudgétaires de secours d'urgence	0
Exécution de projets du PCT	1 190
Total exécution du Programme de terrain	10 369
Rapport Programme de terrain/Programme ordinaire	1,1
Services d'appui technique, dépenses de personnel (cadre organique)	1 371

Réalisations

438. Ce programme traite les aspects sociaux et économiques des pêches de capture et de l'aquaculture et analyse les politiques et les stratégies de gestion de ces secteurs; il porte aussi sur le renforcement de la gouvernance dans la pêche. La collecte des informations socioéconomiques pertinentes à l'échelle mondiale et leur analyse, telles qu'elles se reflètent dans le rapport sur La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA 2002) et dans les rapports soumis aux organes directeurs de la FAO, aux organes régionaux des pêches, à l'Assemblée générale de l'ONU et dans d'autres publications, ont aidé les parties prenantes à mieux comprendre et identifier les obstacles actuels à la mise en oeuvre des instruments internationaux visant la pêche. L'examen de ces obstacles et d'autres questions connexes au cours du SMDD, au sein des organes directeurs de la FAO et des organes régionaux des pêches, ainsi que dans le cadre de consultations et d'ateliers a débouché sur la définition de mesures et d'actions spécifiques.

439. Un effort croissant a été déployé pour aider les Membres, en particulier les pays en développement à mettre en oeuvre le Code de conduite et ses plans d'action internationaux, effort qui visait aussi à étayer leur capacité de gestion durable du développement de la pêche et de l'aquaculture. Cette aide a été fournie aux pays avec la participation de groupes d'intéressés, de

manière directe sous la forme de projets de terrain en réponse à un nombre croissant de demandes et par le biais des organes régionaux des pêches ou de partenariats ad hoc.

Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

Ce problème est pris très au sérieux par la communauté internationale qui s'est penchée dessus à plusieurs reprises: lors de la vingt-cinquième session du Comité des pêches (février 2003), de la cent vingt-quatrième session du Conseil (juin 2003) et de la trente-deuxième session de la Conférence (novembre-décembre 2003) qui a adopté la résolution 6/2003. En vue de promouvoir et de faciliter la mise en oeuvre du Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, on a conduit plusieurs activités durant l'exercice (par exemple des consultations sur les registres de libre immatriculation et les mesures de l'État du port; les programmes de suivi, contrôle et surveillance) et organisé des ateliers destinés à renforcer la capacité des Membres et des organes régionaux des pêches à prendre les mesures nécessaires.

440. **Coordination et suivi de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable.** La FAO adresse régulièrement des rapports au Comité des pêches au sujet de la mise en oeuvre du Code, qu'elle rédige notamment après avoir collationné et analysé les résultats aux questionnaires d'autoévaluation qu'elle a soumis à ses Membres, aux organes régionaux des pêches et à des organisations non gouvernementales. Pour le rapport présenté à la vingt-cinquième session du Comité des pêches (février 2003), 105 Membres de l'Organisation (57 pour cent de la totalité) avaient répondu au questionnaire, ce qui représentait une augmentation du nombre de réponses par rapport à la période couverte par le rapport précédent, en particulier de la part de Membres qui n'avaient pas répondu précédemment. Des Membres de toutes les régions ont indiqué prendre des mesures pour faciliter l'application du Code en:

17. révisant les politiques et la législation halieutiques;
18. organisant des formations et des ateliers à l'intention des fonctionnaires et des intéressés pour leur faire mieux connaître le Code;
19. encourageant les partenariats entre parties prenantes; en adaptant le Code aux conditions locales (nationales et régionales);
20. incitant les pêcheurs à adopter un comportement responsable;
21. renforçant les mesures de gestion halieutique, y compris la gestion, le suivi, le contrôle et la surveillance des pêcheries locales;
22. traduisant le Code dans les langues locales;
23. créant des coopératives de pêcheurs;
24. facilitant l'élaboration des plans d'action nationaux de mise en oeuvre du Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée;
25. appliquant le Plan d'action international de gestion de la capacité de pêche;
26. appliquant le Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins et le Plan d'action international pour la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer par les palangriers; et en
27. préparant et distribuant des bulletins et en diffusant le Code auprès des intéressés et des centres de formation/enseignement.

441. La partie du rapport de la vingt-cinquième session du Comité des pêches consacrée à l'application du Code de conduite fait état d'une augmentation sensible du nombre de plans nationaux de gestion halieutique à partir de 2001. En 2001, 52 Membres ont déclaré avoir dressé des plans de gestion halieutique pour la pêche en mer et 38 Membres ont déclaré avoir élaboré des plans de gestion halieutique pour la pêche dans les eaux intérieures. En 2003, les Membres ont déclaré avoir établi 472 plans de gestion halieutique pour la pêche en mer, dont 74 pour cent en cours d'exécution, et 228 plans de gestion pour la pêche dans les eaux intérieures, dont 72 pour cent en cours d'exécution. Bien qu'ils déploient des efforts encourageants pour appliquer le Code et promouvoir une attitude plus responsable dans le secteur de la pêche, nombre de pays en développement se heurtent à des difficultés d'ordre technique et financier qui freinent la mise en oeuvre du Code.

442. **Promotion de la gestion des pêches côtières.** On comprend mieux la marche à suivre pour faire participer les pêcheurs et leurs communautés à la conception et la réalisation d'actions destinées à améliorer leurs moyens de subsistance et à instaurer une pêche durable. Cette compréhension découle en partie d'une recherche empirique approfondie conduite sur la gestion de pêches artisanales dans les eaux intérieures de l'Afrique australe, par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs africains et européens, durant la dernière décennie. De plus, on a commencé à mettre au point des procédures pratiques pour introduire des dispositifs de contrôle de la capacité de pêche dans les pêches commerciales à petite et grande échelle. Toutefois, leur effet tardera à être perçu et sera difficile à associer aux activités menées au titre de l'entité de programme. En effet, ces dispositifs concernent des millions de pêcheurs qui mettront du temps à s'accorder entre eux, d'une part, et avec les administrateurs du secteur public, d'autre part, sur de nouveaux régimes de gouvernance du secteur.

443. **Promotion de politiques nationales/régionales appropriées pour le développement durable de l'aquaculture.** Les informations recueillies et analysées au sujet du rôle, de la portée et de la nature des politiques révèlent de nombreuses similarités entre les pays en ce qui concerne les politiques récentes, en particulier entre les pays à économie de marché. Les informations et les expériences politiques acquises dans le cadre de cette entité de programme sont transmises aux Membres, notamment par le biais de plusieurs projets du PCT (Cameroun, Ghana, Guinée, Madagascar, Ouganda, Sénégal, Zambie). Toutefois, les effets découlant directement des activités de l'entité de programme sont difficiles à isoler. Les politiques nationales en matière d'aquaculture évoluent au fil du temps et les causes exactes de cette évolution peuvent même échapper en bonne partie à ceux qui décident de cette évolution. En revanche, il ne fait aucun doute que les pays en développement, en particulier, prêtent une attention croissante aux coûts et aux avantages – au sens large – des diverses options à partir desquelles ils peuvent élaborer des stratégies et des plans en faveur d'une aquaculture durable. Ces considérations sont positives.

444. **Analyse des tendances économiques et sociales mondiales des pêches et de l'aquaculture.** Le rapport sur La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA 2002) et l'Atlas mondial des pêches et de l'aquaculture sont parus à la fin de l'année 2002. Environ 70 profils de pays sur les pêches ont été préparés et/ou révisés durant l'exercice ainsi que des comptes rendus de la gestion halieutique par pays. Quatre études prospectives sur la consommation de poisson, préparées durant l'exercice, font l'objet d'une révision en vue de leur publication. Très rares sont les études mondiales ou les études embrassant des thèmes halieutiques mondiaux qui ne se réfèrent pas aux diverses éditions de SOFIA ou à l'Atlas. Quant aux profils de pays sur les pêches, c'est surtout lorsqu'un utilisateur se plaint de ne pas trouver l'un des rares pays pour lesquels aucun profil n'a été établi que l'on remarque qu'ils servent de référence.

445. **Analyse économique et sociale des politiques et de la gestion des pêches et de l'aquaculture.** Plusieurs thèmes halieutiques de portée mondiale ont été étudiés et rapportés, notamment la gestion des stocks chevauchants; les subventions accordées au secteur halieutique; la gestion des capacités de pêche; et le recours aux options d'achat en retour dans la gestion des capacités de pêche. On a commencé à élaborer des directives pour mesurer les capacités de pêche, mesurer les subventions accordées au secteur halieutique et créer des systèmes d'écoétiquetage des produits de la pêche et à base de poisson.

446. **Promotion et renforcement des arrangements et des organes régionaux des pêches et soutien au Programme de terrain.** La vingt-cinquième session du COFI, deux réunions du Comité consultatif de la recherche halieutique (ACFR), la troisième réunion des organes régionaux des pêches et plusieurs réunions de sept organes régionaux des pêches de la FAO ont été organisées ou appuyées à ce titre. Ces réunions ont permis aux Membres de mettre au point des approches coordonnées sur des questions de politique halieutique et de gestion et d'utilisation de la pêche. La promotion du Code de conduite a été menée à bien au cours de deux réunions régionales organisées à cette fin et par la préparation et la distribution de directives techniques et de versions en langage simple de documents conçus pour faciliter la mise en oeuvre du Code de conduite. Un appui technique a été fourni à 60 projets, dont presque les deux tiers étaient financés

par le Programme de coopération technique. Un peu plus de 30 pour cent du temps de travail du personnel de la Division des politiques et de la planification de la pêche a été consacré à cette entité de programme. Cet effort a été guidé par le souci de promouvoir des politiques en faveur d'une utilisation équitable et durable des ressources aquatiques. Les activités et les produits de cette entité de programme découlent de la volonté d'améliorer la gouvernance de l'utilisation des ressources aquatiques, et notamment son efficacité.

Achèvement des produits 2002-03 par Grand Programme: 2.3 Pêches

Le PTB 2002-03 identifiait des produits à mettre en oeuvre dans le cadre des programmes techniques et économiques. Il s'avère parfois nécessaire, en cours d'exécution, de modifier certains produits, tandis que d'autres peuvent être différés ou annulés. En outre, de nouveaux produits peuvent être introduits en fonction de circonstances ou de demandes spécifiques. Le tableau suivant présente un résumé des modifications qui sont intervenues au niveau des différents produits pour les quatre programmes du Grand Programme 2.3: Pêches. Le reste de l'annexe fournit des renseignements semblables pour les programmes. Des informations concernant l'ensemble des produits planifiés et non planifiés sont disponibles dans la base de données des réalisations du Rapport sur l'exécution du programme sur le site Internet de la FAO (<http://www.fao.org/pir>).

Description	Approuvés dans le PTB	Annulés/différés	Non planifiés	Total exécutés	Exécutés non modifiés	Exécutés modifiés	Exécution en pourcentage
231 Information sur les pêches							
Coordination et échange d'informations	13	0	1	14	14	0	108%
Appui aux États Membres et au Programme de terrain	9	(2)	0	7	7	0	78%
Produits et systèmes d'information et bases de données	31	(9)	5	27	22	5	87%
Engagements, accords/conventions et normes internationaux	4	(1)	0	3	2	1	75%
Méthodologies et directives (y compris les essais et démonstrations pilotes)	5	(2)	0	3	3	0	60%
Études et analyses	2	0	0	2	2	0	100%
Formation (y compris cours et matériel didactique)	3	(1)	1	3	2	1	100%
231 Total	67	(15)	7	59	52	7	88%
232 Ressources halieutiques et aquaculture							
Coordination et échange d'informations	26	(5)	8	29	29	0	112%
Appui aux États Membres et au Programme de terrain	7	0	9	16	15	1	229%
Produits et systèmes d'information et bases de données	8	(1)	11	18	18	0	225%
Engagements, accords/conventions et normes internationaux	6	(2)	0	4	4	0	67%
Méthodologies et directives (y compris	25	(7)	6	24	21	3	96%

Description	Approuvés dans le PTB	Annulés/différés	Non planifiés	Total exécutés	Exécutés non modifiés	Exécutés modifiés	Exécution en pourcentage
les essais et démonstrations pilotes)							
Études et analyses	9	(2)	10	17	17	0	189%
Formation (y compris cours et matériel didactique)	3	0	0	3	3	0	100%
232 Total	84	(17)	44	111	107	4	132%
233 Exploitation et utilisation des ressources halieutiques							
Coordination et échange d'informations	10	(1)	2	11	11	0	110%
Appui aux États Membres et au Programme de terrain	19	(5)	5	19	19	0	100%
Produits et systèmes d'information et bases de données	13	(1)	4	16	16	0	123%
Engagements, accords/conventions et normes internationaux	0	0	3	3	3	0	0%
Méthodologies et directives (y compris les essais et démonstrations pilotes)	21	(4)	5	22	20	2	105%
Études et analyses	10	(2)	4	12	12	0	120%
Formation (y compris cours et matériel didactique)	2	0	2	4	4	0	200%
233 Total	75	(13)	25	87	85	2	116%
234 Politiques halieutiques							
Coordination et échange d'informations	23	(2)	0	21	20	1	91%
Appui aux États Membres et au Programme de terrain	10	(1)	7	16	16	0	160%
Produits et systèmes d'information et bases de données	1	0	0	1	1	0	100%
Engagements, accords/conventions et normes internationaux	2	0	8	10	9	1	500%
Méthodologies et directives (y compris les essais et démonstrations pilotes)	3	0	0	3	3	0	100%
Études et analyses	13	(2)	6	17	14	3	131%
Formation (y compris cours et matériel didactique)	1	0	0	1	1	0	100%
234 Total	53	(5)	21	69	64	5	130%
23 Total	279	(50)	97	326	308	18	117%